



Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Code de produit

5120, 5125

Synonymes

Acétone ; Propan-2-one ; Diméthylcétone.

Usage du produit Usage recommandé

Solvant exempt de COV utilisé pour nettoyer le matériel de pulvérisation (par ex., pistolets à peinture). Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

FABRICANT

Safety-Kleen Systems, Inc.
42, Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149, U.S.A.

FOURNISSEUR

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2

www.safety-kleen.com

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

Date de la version

6 novembre 2019

Remplace la version du

6 septembre 2018

Date de la version originale

27 janvier 1998

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGER

Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) (Canada) et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Liquides inflammables, Catégorie 2

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire, Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3

Éléments du SGH sur les étiquettes

Symboles



Mention d'avertissement

Danger

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence et étourdissements.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

EN CAS D'INCENDIE : Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse antialcool, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Appeler un médecin/obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clé.

Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à toute réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers

Les expositions répétées peuvent provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N°CAS	Nom du composant	Pourcentage
67-64-1	Acétone	100

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Appeler un médecin/obtenir des soins médicaux.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence et étourdissements.

Retardés

Les expositions répétées peuvent provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse antialcool, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Éviter la friction, les décharges l'électricité statique et les étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs ou les gaz peuvent prendre feu à des sources inflammables éloignées et faire un retour de flamme. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit. L'écoulement aux égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Évacuer immédiatement en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de la combustion. Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Pulvériser l'eau depuis un lieu protégé ou depuis une distance sécuritaire. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dedans. Éliminer les fuites s'il est possible de le faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8, CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel superflu et non protégé d'entrer. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. De la mousse abat-vapeurs peut être utilisée pour réduire la vapeur. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelles propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer.

De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire la vapeur, mais elle ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer bien en avant du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

Il pourrait exister des exigences réglementaires fédérales précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils propres et de l'équipement antidéflagrant. Les contenants métalliques, notamment les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert de gros volumes du produit. Ne pas respirer la vapeur ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures. Ne pas fumer en utilisant ce produit.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer ni meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation ; les contenants peuvent exploser et provoquer des blessures ou la mort. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Voir la SECTION 14, INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

Matières incompatibles

Éviter les matières fortement oxydantes.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Acétone	67-64-1
Alberta	TWA de 500 ppm ; TWA de 1200 mg/m ³ ; STEL de 750 ppm ; STEL de 1800 mg/m ³
Colombie-Britannique ; Nouvelle-Écosse ; Île-du-Prince-Édouard	TWA de 250 ppm ; STEL de 500 ppm
Manitoba	TWA de 250 ppm
Nouveau-Brunswick	TWA de 500 ppm ; TWA de 1188 mg/m ³ ; STEL de 750 ppm ; STEL de 1782 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Territoires du Nord-Ouest, Nunavut ; Ontario ; Saskatchewan	TWA de 500 ppm ; STEL de 750 ppm
Québec	TLV-TWA de 500 ppm ; TLV-TWA de 1190 mg/m ³ STEV de 1000 ppm ; STEV de 2380 mg/m ³
Yukon	TWA de 1000 ppm ; TWA de 2400 mg/m ³ ; STEL de 1250 ppm ; STEL de 3000 mg/m ³
ACGIH :	TWA de 250 ppm ; STEL de 500 ppm
OSHA finales :	TWA de 1000 ppm ; TWA de 2400 mg/m ³
NIOSH :	TWA de 250 ppm ; TWA de 590 mg/m ³ ; IDLH de 2500 ppm (LEL de 10 %)

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Acétone (67-64-1)

25 mg/L Milieu : urine Temps : fin du quart de travail Paramètre : Acétone (non spécifique)

Contrôles d'ingénierie

Fournir la ventilation adéquate par aspiration à la source pour maintenir l'exposition des travailleurs au-dessous des limites d'exposition. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection contre les produits chimiques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire d'urgence et des douches de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de néoprène, de nitrile ou des gants de protection équivalents ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel (latex) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Liquide clair, incolore

État physique

Liquide

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Odeur	Odeur légèrement écœurante	Couleur	Clair, incolore
Seuil olfactif	20 ppm	pH	Non disponible
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	56°C (133°F)
Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Vitesse d'évaporation	6 (Acétate de butyle = 1)	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	465°C (869°F)	Point d'éclair	- 20°C (-4°F)
Limite inférieure d'explosivité	2,5 % vol.	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	13 % vol.	Pression de vapeur	180 mm Hg à 20°C (68°F)
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	Densité relative (eau=1)	0,79 (Eau = 1)
Solubilité dans l'eau	(Complète)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de partage eau/huile	-0,24	Masse volumique	6,6 lb/gallon US
Composés organiques volatils (Tel que réglementé)	0 % en masse ; 0 lb/gallon US ; 0 g/L ; Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s). Pression de vapeur des COV : 180 mm Hg à 20°C (68°F) ; Non photochimiquement réactif. Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.		

Autres renseignements

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas dans des conditions de température et pression normales.

Conditions à éviter

Chaleur, étincelles ou flammes et matières incompatibles.

Matières incompatibles

Éviter les matières fortement oxydantes.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions de température et pression normales. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

Peut provoquer somnolence et étourdissements. Peut irriter les voies respiratoires.

Cutanée

Les expositions répétées peuvent provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

Orale

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Acétone (67-64-1)

Oral DL50 Rat 5800 mg/kg

Dermique DL50 Lapin > 15 700 mg/kg

Inhalation CL50 Rat 50 100 mg/m³ 8 h

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

On ne dispose d'aucune donnée.

Effets immédiats

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence et étourdissements. Peut irriter les voies respiratoires.

Effets retardés

Les expositions répétées peuvent provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Données sur l'irritation/corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Cancérogénicité des composants

Acétone	67-64-1
ACGIH :	A4 - Non classifiable en tant que Cancérogène pour l'homme

Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune mutagénicité connue n'est associée à ce produit.

Données sur les effets tumorigènes

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune tératogénicité connue n'est associée à ce produit.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Toxicité pour la reproduction

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Système nerveux central, irritation des voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Aucun effet important sur des organes cibles n'a été signalé.

Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Peut provoquer des troubles sanguins, troubles oculaires, troubles respiratoires, troubles du système nerveux central.

Autres renseignements

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie

Toxique pour les organismes aquatiques.

Analyse des composants – Toxicité aquatique

Acétone	67-64-1
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 4,74 – 6,33 mL/L ; CL50 96 h Pimephales promelas 6210 - 8120 mg/L [statique] ; CL50 96 h Lepomis macrochirus 8300 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna 10 294 – 17 704 mg/L [Statique] EPA ; CE50 48 h Daphnia magna 12 600 - 12700 mg/L IUCLID

Toxicité pour les invertébrés

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Persistence et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Autres effets nocifs

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux applicables. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. D001, U002. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer les codes de déchet applicables à l'élimination de ce produit. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du DOT américain :

Appellation réglementaire : *ACETONE*
 Classe de risques : 3
 N° UN/NA : UN1090
 Groupe d'emballage : II
 Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 3
 Information supplémentaire : QD = 5000 lb

Information de l'IMDG :

Appellation réglementaire : *ACETONE*
 Classe de risques : 3
 N° UN : UN1090
 Groupe d'emballage : II
 Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 3

Information de l'IATA :

Appellation réglementaire : *ACETONE*
 Classe de risques : 3
 N° UN : UN1090
 Groupe d'emballage : II
 Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 3

Information sur le TMD canadien :

Appellation réglementaire : *ACÉTONE*
 Classe de risques : 3
 N° UN : UN1090
 Groupe d'emballage : II
 Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : 3

International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Cette matière contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

Acétone	67-64-1
Code IBC :	Catégorie Z

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale des États-Unis

Cette matière contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants tenus d'être identifiés en vertu des articles 302 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Acétone	67-64-1
CERCLA:	QD finale de 5000 lb ; QD finale de 2270 kg

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration

Inflammable ; Lésions oculaires graves/Irritation oculaire ; Toxicité pour certains organes cibles.

Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Acétone	67-64-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

AVERTISSEMENT ! Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment au benzène, qui sont reconnus, par l'État de la Californie de causer le cancer et des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction. Pour obtenir de plus amples renseignements, allez au site www.P65Warnings.ca.gov.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Règlements canadiens

LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

Section 1.

Clé/légende

ACGIH - *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (États-Unis) ; BOD - *Biochemical Oxygen Demand* (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie* ; CAS - *Chemical Abstracts Service* (États-Unis) ; CFR - *Code of Federal Regulations* (code des règlements fédéraux) (É-U) ; CERCLA - *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (États-Unis) ; CLP - *Classification, Labelling, and Packaging* (classification, étiquetage et emballage) ; CPR - *Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSL - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) ; F - Fahrenheit ; EPCRA (*Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*) (États-Unis) ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LLV - *Level Limit Value* (Valeur seuil du niveau) ; LOLI - *List Of Lists*TM (liste des listes) - *ChemAdvisor's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; NDSL - *Non-Domestic Substance List* (Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL - *Permissible Exposure Limit* (limite d'exposition admissible) ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TLV - *Threshold Limit Value* (valeur limite d'exposition) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations /North American* (Nations Unies / Nord-américain) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE CHOIX CLAIR DE SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82730 FR

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.